



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG



Motion

Groupe politique CSV

Député : Léon Gloden

Dépôt : 17 mai 2023

Interpellat° - régions excentrées.

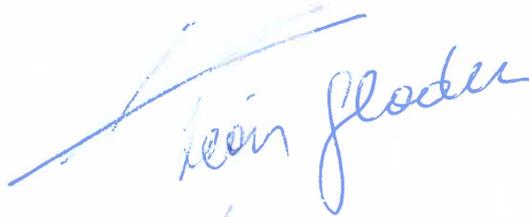
La Chambre des Députés,

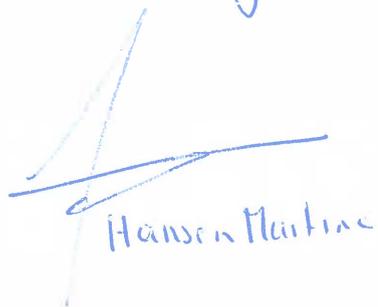
- considérant que l'évolution démographique de ces dernières années entraîne une importance croissante de l'aménagement du territoire ;
- constatant qu'une grande partie de la population souhaite habiter dans les milieux ruraux ;
- considérant que l'augmentation considérable du trafic qui encombre nos réseaux routiers est due à une importante concentration d'emplois autour de la capitale et des grandes villes ;
- considérant qu'il est impératif de mieux coordonner les domaines logement, lieu de travail, transports ainsi que protection des espaces naturels ;
- constatant encore que de plus en plus de services de base tels que les bureaux de poste, les agences bancaires ou les commissariats de police ne sont plus assurés, voire ont déjà fermé dans de nombreux villes/villages ruraux ;
- considérant qu'il y a un potentiel de croissance économique considérable et durable dans les régions excentrées du pays ;
- considérant que de nombreuses petites et moyennes entreprises (PME) seraient disposées à s'installer dans les régions excentrées du pays ;
- constatant toutefois que les connections du réseau des transports publics entre les communes rurales ne sont pas toujours adaptées aux besoins de la population et des entreprises qui souhaiteraient y habiter respectivement s'y implanter ;
- considérant que le télétravail devient de plus en plus une option intéressante pour les entreprises au motif que de nombreux salariés - en particulier les frontaliers - ne souhaitent plus passer un temps précieux dans les embouteillages ;
- constatant in fine qu'il existe une inégalité au niveau de l'accès aux soins des personnes suivant qu'elles habitent en milieu rural ou urbain, et ce au détriment des premières ;

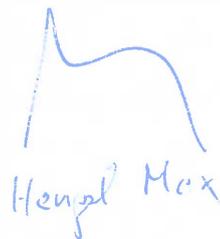
Invite le gouvernement

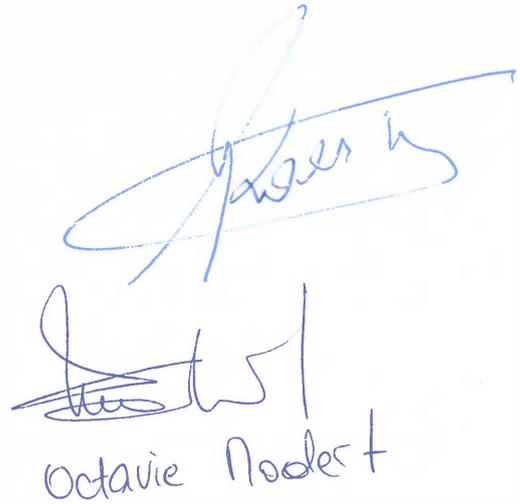
- à réévaluer la politique du Gouvernement en faveur des régions rurales ;
- à se doter d'une vraie politique en matière d'aménagement du territoire englobant toutes les régions du pays ;
- à élaborer une stratégie de développement économique des milieux excentrés du Grand-Duché ;
- à œuvrer pour trouver un juste équilibre entre la protection de l'environnement et la mise en œuvre des procédures administratives permettant la création de zones artisanales, commerciales et industrielles dans les régions rurales ;
- à veiller à ce que les agriculteurs et les viticulteurs dans le « Tréntengerdall » aient toujours la possibilité d'exploiter leurs terrains et par conséquent à ne pas les classer tous comme zones protégées ;
- à autoriser davantage de zones économiques pour PME dans les régions rurales ;
- à continuer les efforts à organiser un réseau des transports publics en assurant des lignes directes d'une cadence plus ou moins régulière entre les communes rurales d'une part, et entre les villages/villes ruraux, d'autre part ;
- à organiser une meilleure coordination des lignes de transport entre gares régionales et les centres économiques régionaux;
- à évaluer régulièrement, par exemple tous les deux ans, la réorganisation du réseau RGTR;
- à réaliser dans les meilleurs délais notamment les contournements Nordstadt, Remich et Echternach;
- à analyser l'impact du trafic transfrontalier sur la qualité de vie des habitants et sur la qualité de l'air des communes concernées ;
- à réaliser la mise à deux voies de la ligne du Nord des CFL ;
- à réaliser la mise à 2 x 2 voies du tronçon entier de la N7 ;
- à multiplier les efforts nécessaires afin de promouvoir le télétravail ;
- à implanter plus d'antennes des administrations publiques dans les régions rurales afin de promouvoir la décentralisation des emplois publics ;
- à veiller au maintien des services de base pour la population tels que des bureaux de poste ou agences de banque ;
- à organiser une vaste offre de soins médicaux de haute qualité dans les zones rurales ;

- à promouvoir de manière accentuée la décentralisation des soins médicaux en soutenant davantage l'implantation de centres médicaux, maisons médicales disposant de tous les équipements nécessaires afin d'assurer une prise en charge adéquate des patients et un service d'urgence.


Jean Gloden


Hansen Martine


Hengst Max


Octavie Nodest